

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Arrondissement de
Villefranche de Rouergue

Date convocation : 19/10/2021

Nombre de Conseillers :
en exercice 29
présents 19
votants 26

COMMUNE DE DECAZEVILLE

Conseil Municipal

Séance du 27 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Decazeville, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur François MARTY.

Présents : François MARTY - Alain ALONSO - Evelyne CALMETTE- Sylvie TARBOURIECH - Christian LACOMBE - Marie-Hélène MURAT GUIANCE - Christian NICKEL - Emile MEJANE - Janine CHRISTOPHE - Christian MURAT - Robert GARCIA - Monique FARRET - Patrick INNOCENTI - Anne -Marie CUSSAC - Ramiro ROCCA - Jean-Pierre VAUR - Christian ROUSSEL - Pascal MAZET - Florence BOCQUET

Procurations : Romain SMAHA à François MARTY - Guy DUMAS à Christian MURAT - Maurice ANDRIEU à Alain ALONSO - Isabelle JOUVAL à Anne -Marie CUSSAC - Valérie LAPAZ- Virginie AGUIAR à Emile MEJANE - Christine COUDERC à Florence BOCQUET

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal Ramiro ROCCA, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°2021/ 07/ 06 extrait du registre

TARIFS CANTINE - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Vu le CGCT,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires et des finances réunies le 12 octobre 2021

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs sont fixés pour la période allant de septembre 2022 à juillet 2023. Il donne les propositions pour l'année scolaire 2022/2023 avec une augmentation variant de 2 à 3%.

TARIFS CANTINE	Tarifs en €	Tarifs en €
	Année scolaire 2021/2022	Année scolaire 2022/2023
Résident commune : 4 repas/semaine (=DP)	3,00	3,06
Résident commune : 1 à 3 repas/semaine (= occasionnel)	3,54	3,65
Repas mercredi pendant l'accueil extrascolaire	3,99	4,11
Résident hors commune Decazeville	4,20	4,35
Repas ULIS – toutes communes	3,00	3,06
Supplément repas réservé hors délai* (en sus du prix du repas)	2	2

Le conseil municipal, 5 voix contre (Jean-Pierre VAUR - Christian ROUSSEL - Pascal MAZET - Florence BOCQUET) et sa procurateur de Christine COUDERC), et 21 voix pour décide :

- d'accepter cette proposition et de valider les tarifs décrits ci-dessus de la cantine pour l'année scolaire 2022/2023

- de le charger de mettre en application cette décision



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
012-211200894-20211027-202107_06-DE
Reçu le 04/11/2021

Publié le 28/10/2021
Envoyé en Sous Préfecture le 04/11/2021